



Membres GUE/NGL dans la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen



Lothar BISKY (DE)
vice-président



M-Ch. VERGIAT (FR)
coordinatrice GUE/NGL



Jean-Luc MÉLENCHON (FR)



Inês ZUBER (PT)

Membres GUE/NGL dans la commission des affaires juridiques du Parlement européen



Jiří MAŠTÁLKA (CZ)
coordinateur GUE/NGL



Younous OMARJEE (FR)

Pour plus de détails sur les informations contenues dans la présente brochure, veuillez contacter
Marika Tandler: marika.tandler@europarl.europa.eu
ou Evangelos Katsiavas: evangelos.katsiavas@europarl.europa.eu



- Les modèles d'accès ouvert en sciences représentent l'avenir de la diffusion des connaissances et doivent être soutenus.
- Des régimes mutualisés de financement et de récompense pour les activités créatives doivent être encouragés.
- Des licences différentes telles que le 'Creative Commons' donnent plus de libertés aux auteurs et aux utilisateurs et doivent être encouragées.
- Il y a lieu de soutenir des exceptions particulières comme celles pour les personnes handicapées, pour les institutions publiques et à des fins pédagogiques.
- La durée de protection des œuvres créatives (allant jusqu'à 70 ans après le décès d'un créateur) doit être réduite. L'objectif d'une période de protection n'est pas de garantir des revenus supplémentaires aux distributeurs mais d'assurer une rémunération effective aux créateurs.

Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique
Parlement européen
rue Wiertz 43, B-1047 Bruxelles
T +32-(0)228-42683
F +32-(0)228-41774

Réalisé par l'unité Communications du Groupe GUE/NGL :
guengl-communications@europarl.europa.eu
Photos: iStockphoto, Parlement européen
Conception: Dominique Boon
Impression: Dossche Printing
© GUE/NGL – Bruxelles 2012
Imprimé sur papier recyclé



Droits d'auteur à l'ère numérique Vers un juste équilibre entre créateurs et utilisateurs



GUE/NGL
www.guengl.eu

GAUCHE UNITAIRE EUROPÉENNE / GAUCHE VERTE NORDIQUE
GROUPE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN



GUE/NGL
www.guengl.eu

GAUCHE UNITAIRE EUROPÉENNE / GAUCHE VERTE NORDIQUE
GROUPE PARLEMENTAIRE EUROPÉEN

La question des droits d'auteur concerne presque tous les citoyens, les entreprises ou institutions aujourd'hui. Le développement des nouvelles technologies et la large utilisation des médias sociaux brouillent les frontières entre créateurs et utilisateurs. Si nous voulons résoudre la crise de légitimité des droits d'auteur, nous devons poser cette question cruciale : qui devrait bénéficier du droit d'auteur et de quelle manière ?

Le groupe GUE/NGL soutient une stratégie en matière de droits d'auteur qui permette aux créateurs de vivre de leur travail tout en assurant aux utilisateurs le droit d'accès aux contenus créatifs. On ne peut résoudre la question des droits d'auteur que si elle est considérée comme une alliance des droits des créateurs et des utilisateurs qui soutient la liberté d'accès et d'utilisation et valorise en même temps le travail de création.

Besoin de modifications de la législation sur les droits d'auteur

La numérisation modifie notre perception de la production et de la distribution des œuvres. Les œuvres disponibles en ligne peuvent être reproduites et distribuées sans perte de qualité, et une grande variété d'œuvres créatives sont disponibles en deux clics sur l'internet. L'époque où seuls quelques acteurs avaient accès à la musique et à d'autres contenus créatifs sera bientôt révolue et les intermédiaires devront jouer un rôle différent.



Renforcer la position des créateurs

À ce jour, une grande partie des bénéfices va à ceux qui font usage d'une œuvre, tels que l'industrie du divertissement et ses intermédiaires tirant parti des créateurs et de leurs œuvres, ou à un petit nombre de cinéastes, de chanteurs ou d'écrivains. Sans que soit contestée la valeur de leur travail, leur position au cœur de la législation actuelle sur les droits d'auteur est trop importante, alors que la grande majorité des créateurs est très faiblement rémunérée pour son travail et que nombreux sont ceux qui doivent exercer un second emploi pour gagner leur vie. Les créateurs structurellement plus faibles doivent être placés dans une position plus favorable vis-à-vis de l'industrie au moment de la conclusion des contrats de manière à assurer une juste rémunération du contenu créatif et à véritablement respecter les créateurs et leur travail.

Renforcer les droits des utilisateurs

Les utilisateurs doivent jouer un rôle central dans la législation actuelle sur les droits d'auteur. Ils sont tour à tour clients et créateurs, concevant de nouvelles œuvres à partir d'œuvres existantes par remodelage et assemblage. Leur droit d'accès aux œuvres disponibles doit être protégé et non restreint par des sanctions importantes ou des campagnes négatives. Or, l'ancienne législation sur les droits d'auteur, portant sur des œuvres créatives analogues, ne peut être simplement transférée dans le monde numérique. Les citoyens européens partagent des millions de fichiers musicaux par l'internet, ce qui ne devrait pas être considéré comme une infraction. Le groupe GUE/NGL s'oppose vivement aux sanctions pénales injustifiables qui sont négociées à huis clos, comme dans le cas de l'accord commercial anti-contrefaçon. Le groupe GUE/NGL ne soutient pas ceux qui prétendent se battre pour les droits des artistes et des auteurs mais qui, au lieu de cela, bâtissent une fortune en imposant des amendes aux utilisateurs.



GUE/NGL demande le modernisation de la stratégie pour les droits d'auteur

- Afin que les auteurs d'œuvres créatives puissent vivre de leur travail, une stratégie efficace en matière de contrats de droits d'auteur devra être mise en place à l'échelle européenne. Les créateurs ont besoin de droits d'auteur qui tiennent compte de leurs intérêts et de ceux des utilisateurs, et non des intérêts de l'industrie du divertissement et de ses intermédiaires.
- Il y a lieu d'encourager un dialogue ouvert entre les décideurs, l'industrie du divertissement, les créateurs et les utilisateurs en vue d'échanger des idées sur de nouveaux modèles économiques de sorte que le contenu créatif soit mis à disposition à un prix acceptable tant pour les consommateurs que pour les créateurs.
- Une plus grande transparence doit être assurée dans la gestion interne des sociétés de gestion collective, notamment pour ce qui est des politiques de rémunération.
- Ce sont les utilisateurs qui utilisent, paient et transforment les œuvres créatives. Nous devons faire en sorte que leurs droits fondamentaux tels que la protection des données ou l'accès à internet soient respectés.
- Bloquer l'accès à internet en raison de violations alléguées des droits d'auteur est une atteinte à la liberté de communication au même titre que la surveillance de l'internet par l'intermédiaire des fournisseurs d'accès à internet.
- Le partage de fichiers entre particuliers ne doit pas constituer une infraction.
- En cas d'atteintes aux droits de propriété intellectuelle, toutes les enquêtes et les sanctions doivent relever uniquement du système juridique, sans la moindre intervention du secteur privé.

